

54614



ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ

20, Avenue Appia
1211 GENÈVE 27
SUISSE

FAX: OMS (41.22) 791 07 46
TÉL: (41.22) 791 21 11



ORGANISATION
DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION,
LA SCIENCE ET
LA CULTURE

7, place Fontenoy
75352 PARIS 07
FRANCE

FAX: UNESCO (33.1) 45 67 16 90
TÉL: (33.1) 45 68 10 00

Secrétariat de réunion

OMS
Chargé de la réunion:
Mr J. Perrot,
Division de la Coopération
intensifiée avec les Pays

Tél.: (41-22) 791 22 06 (direct)
Fax.: (41-22) 791 41 53
E-mail: PERROT@WHO.ORG

UNESCO
Chargé de la réunion:
Mr A. Lokisso,
Enseignement primaire
Division de l'Éducation de base

Tél.: (33-1) 45 68 10 35 (direct)
Fax.: (33-1) 40 65 94 05

Réunion technique:

*L'Impact de la dévaluation du franc CFA
sur la santé et l'éducation*

Un an après: bilan pour l'action

Genève, 21 - 24 février 1995

SESSION "SANTÉ"

RÉPERCUSSION DE LA DÉVALUATION DU FCFA
SUR LA TARIFICATION DANS UN SYSTÈME
DE RECOUVREMENT DES COÛTS AU TCHAD
PRÉFECTURE DU MAYO-KEBBI

Walter Kessler

Médecins Sans Frontières - Belgique
N'Djamena - Tchad

Ce document est issu de la réunion technique sur *"l'impact de la dévaluation du franc CFA sur la santé et l'éducation"* mais n'est pas une publication de l'Organisation Mondiale de la Santé. Tous les droits sont réservés par l'Organisation. Le document peut toutefois être librement commenté, résumé, reproduit et traduit, partiellement ou en totalité, mais à l'exception de la vente ou pour un usage en liaison avec des activités commerciales.

Les opinions exprimées dans les documents par des auteurs cités nommément n'engagent que lesdits auteurs.

Répercussion de la dévaluation du FCFA sur la tarification dans un système de recouvrement des coûts au Tchad, Préfecture du Mayo-Kebbi.

Dr. W. Kessler et Alex Ergo

La présente étude s'est fixée comme objectif d'analyser les conséquences de la dévaluation sur un système de recouvrement des coûts et les changements des tarifs des médicaments dans la préfecture du Mayo-Kebbi en République du Tchad.

La mise en place de ce système avait été décidée en 1993 et devait être généralisée à toutes les structures dans un délai de deux ans. Cinq Hôpitaux de districts et 31 centres de santé étaient concernés.

Les objectifs financiers étaient les suivants (transparent 1).

* pour les centres de santé

- recouvrement intégral des médicaments et matériel médical
- recouvrement intégral de tout le fonctionnement
- prime au rendement pour le personnel

non recouvertes: rubriques d'amortissement et supervision

* pour les hôpitaux

- recouvrement du fonctionnement
- prime pour le personnel
- 10 % du coût des médicaments et matériel médical

Toute la gestion est confiée à des comités de santé. Dans les hôpitaux se trouvent des gestionnaires payés par le système.

La vente des médicaments aux comités se fait à partir d'une pharmacie préfectorale se fait directement vers toutes les structures.

Au démarrage chaque comité de santé (COSA) reçoit gratuitement une dotation de médicaments et matériel médical équivalente à quatre mois de consommation.

Transparent (2)

Au niveau des centres de santé, chaque nouveau malade paie un ticket d'entrée de 100 FCFA puis il achète ses médicaments sur présentation de l'ordonnance faite par l'infirmier responsable de la zone de santé. En plus, il existe quelques tarifs forfaitaires: accouchements, pansement, petite chirurgie. Les médicaments et matériel nécessaires pour ces actes est inclus dans ces forfaits.

Au niveau des hôpitaux les tarifs sont forfaitaires:

- chirurgie : 3.000 FCFA
- hospitalisation adulte : 1.000 FCFA
- hospitalisation enfants: 500 FCFA
- laboratoire : 250 FCFA

Lors de la dévaluation, il avait été demandé de ne pas changer les prix durant l'année 1994. Cette mesure a été respectée et les bailleurs de fonds se sont engagés à épurer les déficits.

(Transparent N°3)

L'exploitation des données concernent 21 centres de santé et un des cinq hôpitaux. Par centre de santé, les données étudiées ne couvrent pas la même période (la date de mise en place étant différente d'un centre à l'autre) mais couvrent au moins six mois par structure et en moyenne 11 mois. La mise en place du système avait commencé dans 12 centres de santé et quatre hôpitaux avant la dévaluation et 9 centres de santé et un hôpital après la dévaluation.

L'étude comporte plusieurs volets:

Situation financière des différentes structures sans tenir compte de la dévaluation

Figure 1: étude des coûts sans dévaluation

Les dépenses pour 225.000 nouveaux malades ont été analysées dans les 21 centres de Santé.

Les malades ont payé en moyenne 470 FCFA par ordonnance; les variations des prix moyens étaient importantes et allaient de 272 FCFA à 736 FCFA. (centres de santé urbains 527 et centres de santé ruraux 396 FCFA en moyenne)

Les comités ont acheté leurs dotations de médicaments en moyenne pour 415 FCFA par nouveau malade à la pharmacie préfectorale (écart de 271 à 548).

Le bénéfice réalisé pour les COSA étaient en moyenne de 55 FCFA par nouveau malade.

La pharmacie préfectorale a vendu aux comités de santé les médicaments avec un bénéfice de 207 FCFA par nouveau cas en moyenne. Ce bénéfice devait alimenter une caisse en complément d'une subvention du bailleur de fond pour préfinancer les salaires.

Le bilan financier global était positif (transparent 4); Parmi 20 centres de santé sur 21 étudiés dix sont bénéficiaires: les cinq centres urbains et cinq centres périphériques importants. Dix centres de santé périphériques sont déficitaires.

Sans dévaluation une nouvelle tarification était possible tenant compte des résultats obtenus:

- rendre tous les centres de santé financièrement viables
- assurer les frais de fonctionnement de la pharmacie préfectorale
- laisser la même marge bénéficiaire par produit pour le COSA

Figure 2: Nouvelle tarification sans dévaluation

Une simulation de changements de tarifs donne les résultats suivant:

- la caisse de préfinancement étant constitué, la pharmacie préfectorale peut utiliser ses fonds pour d'autres dépenses.
 - les frais de fonctionnement de la pharmacie préfectorale s'élève à 9.800.000 FCFA soit 42 FCFA par nouveau cas.
 - pour rendre les centres de santé périphériques viables et pour ne pas instaurer des tarifs différents entre les structures il a été décidé de vendre les médicaments plus chers aux comités de santé que le prix de revient à la pharmacie préfectorale et utiliser ce bénéfice comme remise sur facture pour les structures périphériques (soit 25% du montant total de leur facture). Dans notre cas cette remise s'élève à 33 FCFA par nouveau cas.
- le bénéfice pour le comité de Santé reste le même
- quelques produits considérés comme vitaux sont vendus par la pharmacie préfectorale aux COSA avec une perte (ORS, Penicilline). Pour d'autres produits (Aspirine, Multivitamine...) la pharmacie préfectorale prend une marge bénéficiaire plus importante pour compenser les pertes enregistrés par les subventions.

Sans dévaluation une nouvelle tarification revue vers la baisse aurait été possible tout en prenant en charge les frais de fonctionnement de la pharmacie préfectorale et en équilibrant les résultats financiers pour chaque structure.

La baisse aurait été de 132 FCFA par nouveau cas, soit de 28 % par rapport aux tarifs antérieurs.

Figure 3 : Nouvelle tarification après dévaluation

La dévaluation a eu comme conséquence un doublement du prix coûtant des médicaments et matériel médical. En incluant les frais de fonctionnement de la pharmacie préfectorale et une hausse des prix d'achats aux comités de santé (pour les remises aux comités périphériques) le système est globalement déficitaire de 109 FCFA par nouveau cas. FCFA.

Pour atteindre les objectifs financiers dans les centres de santé il faudra dès lors augmenter les prix de vente aux malades de 23%

Une autre étude a été faite dans un des cinq hôpitaux de district. Le calcul des coûts en médicaments et matériel médical renouvelable se base sur les consommations pour 1.298 hospitalisés entre août 1993 et février 1994. Une étude de tous les frais de fonctionnement (y compris les primes pour le personnel) a été faite sur une période équivalente.

Transparent 5:

Le coût par malade hospitalisé est de 5.861 FCFA avant dévaluation et de 8.270 FCFA après dévaluation. Les frais de fonctionnement dans les deux situations sont de 2.354 FCFA par malade hospitalisé.

Durant cette période les recettes étaient de 1.906 FCFA. Le recouvrement des coûts avant la dévaluation était de 32.2 % et de 23 % après la dévaluation. Le restant était subventionné.

Aucun changement de la tarification n'est intervenu actuellement.

Transparent 6

Une analyse plus détaillée donne des éléments pour une meilleure adaptation de la tarification.

Le service de chirurgie consomme pour 50% de la valeur totale des médicaments et matériel médical. Une tarification proportionnelle aux coûts réels par service permettra de réduire les subventions pour les hôpitaux.

En conclusion:

Une augmentation des tarifs 23 % par rapport aux tarifs précédant la dévaluation semble possible actuellement. Une étude dans un centre de santé urbain a montré que 5% des malades qui fréquentent la consultation ne se présentent pas à la pharmacie. Parmi ces malades, la moitié avait reçu une ordonnance dont le coût était inférieur à la moyenne. Aucune étude n'a été réalisée pour déterminer le pourcentage d'exclus ou d'indigents. Avec l'augmentation des tarifs il est probable que le pourcentage d'exclus augmentera.

En milieu hospitalier, il est impossible de recouvrir actuellement les coûts des médicaments et matériel sans répercussion grave sur la qualité et l'accessibilité de ces structures.

Situation financière des Centres de Santé

(par centre et par mois)

	Nbr. de Centres de Santé
> 100.000 FCFA	3
50.000 à 99.000 FCFA	2
25.000 à 49.000 FCFA	3
0 à 24.999 FCFA	2
Déficit jusqu'à 25.000 FCFA	7
Déficit supérieur à 25.000 FCFA	3

Les objectifs financiers

*** pour les centres de santé**

- recouvrement des médicaments et matériel médical
- recouvrement de tout le fonctionnement
- primes au rendement pour le personnel

*** pour les hôpitaux**

- recouvrement du fonctionnement
- prime pour le personnel
- 10 % du coûts des médicaments et matériel médical

Tarification

* Centre de Santé :

- Ticket d'entrée : 100 FCFA
- Pansement : 250 FCFA
- Accouchement : 500 FCFA
- Petite chirurgie : 1.000 FCFA

* Hôpital

- chirurgie : 3.000 FCFA
- hospitalisation adulte : 1.000 FCFA
- hospitalisation enfants : 500 FCFA
- laboratoire : 250 FCFA

Coûts médicaments et matériel médical dans l'hôpital

	Nbr.	Coût total par service	Coût par malade	Tarifs
Médecine	381	1.537.192	4.035	1.000
Pédiatrie	446	954.497	2.140	500
Maternité	242	1.116.289	4.163	1.000
Chirurgie	229	4.071.051	17.778	4.000
TOTAL	1.298	7.679.029	8.270	

Etude des coûts par malade hospitalisé

	avant dévaluation	après dévaluation
Coût en médicaments et matériel médical	3.507	5.916
Frais de fonct.	2.354	2.354
	<hr/>	<hr/>
TOTAL	5.861	8.270
Recettes	1.906	1.906
Recouvrement	32.5 %	23 %